

Paris, le 19 avril 2017

Comment être un citoyen à part entière quand on ne pas déchiffrer son bulletin de vote ?

La France vote ce dimanche. Pour la majorité d'entre nous, c'est là un acte simple, sur le plan pratique s'entend. Pour les personnes handicapées par contre, et en particulier pour les personnes aveugles et amblyopes, cette démarche rappelle souvent les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans le quotidien de la vie. Comment choisir son bulletin de vote lorsqu'on ne peut pas le déchiffrer par soi-même ?

On pourrait croire que les nouvelles technologies vont enfin accorder davantage d'autonomie à ces personnes et leur permettre de vivre pleinement leur citoyenneté. En effet, les modèles sur le marché permettent généralement aux personnes aveugles et amblyopes de voter en toute autonomie. Encore faut-il que les mairies, chargées de mettre en œuvre le processus électoral utilisent les potentialités de ces machines et fassent l'effort de les mettre à la disposition du public des personnes handicapées.

Ce n'est semble-t-il pas le cas à Issy-les-Moulineaux où, sous un prétexte fallacieux *-ne pas ralentir le flot des électeurs-*, on refuse d'utiliser la procédure permettant aux personnes aveugles de voter en toute autonomie.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France désapprouve cette attitude peu conforme avec l'article 3 de la constitution de la République française, avec l'esprit et la lettre de la Loi du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées » et qui contrevient formellement au respect de l'article L.57-1 du code électoral stipule que « Les machines à voter doivent être d'un modèle agréé par arrêté du Ministre de l'Intérieur et satisfaire aux conditions suivantes : Comporter un dispositif qui soustrait l'électeur aux regards pendant le vote ; Permettre aux électeurs handicapés de voter de façon autonome, quel que soit leur handicap. »

Les barrières qui fondent l'exclusion ne sont pas toujours là où on les attend.

Contacts presse

Ana PEREIRA,
Responsable de Communication
Téléphone : 01 44 42 91 96 - 06 10 58 61 62
Email : a.pereira@aveuglesdefrance.org

Kelly BERRIAT
Chargée de Communication
Téléphone : 01 44 42 91 90
Email : k.berriat@aveuglesdefrance.org

